CARTE PROFESSIONNELI

D'ENTREPRENEUR TRAVAUX PUBLICS **LES TRAVAUX**

Le Président de la FNTP

ÉDITÉE LE 05/11/2025 - VALABLE JUSQU'AU 31 MARS 2026 DÉLIVRÉE À CHAQUE ENTREPRISE ADHÉRENTE DE LA FNTP

www.fntp.fr



NUMERO ADHERENT: 09389 SIREN: 875650087 FORME JURIDIQUE: SAS CODE APE: 4120B

APPARTENANCE SYNDICALE DE SPÉCIALITÉ :

STRRES

PARCOURS RSE:

ENGAGEMENTS et LABELS:

Scanner le QR Code



ENTREPRISE PARIETTI

42 ROUTE D'HERICOURT 25200 MONTBELIARD

IDENTITÉS PROFESSIONNELLES

Pour tout renseignement 01 44 13 31 07 cartepro@fntp.fr

Les Identités Professionnelles sont délivrées sur présentation d'un dossier fourni par le candidat comprenant notamment des attestations de travaux établis par les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre compétents et indépendants de l'entreprise exécutante, en fonction de la Nomenclature des Travaux Publics.

■ activité coutumière □ activité probatoire

CERTIFICAT D'IDENTITE PROFESSIONNELLE

Groupe 1 - OUVRAGES D'ART ET OUVRAGES INDUSTRIELS 11 - Ouvrages d'art et de génie civil industriel (béton et acier béton)

- 1121 Ouvrages de technicité moyenne à haute ou ouvrages groupés.
- 16 Génie civil de l'eau et de l'environnement
- 1622 Réservoirs d'eau enterrés; Capacité < 2000 m3.
- 1632 Bassins divers relatifs à l'épuration des eaux usées;Capacité < 5000 m3.
- 164 Génie civil des stations de pompage, refoulement, relèvement, stations de traitement d'eau potable ou d'eaux usées.

Groupe 7 - TRAVAUX SPECIAUX

72 - Travaux liés à la réparation-réhabilitation et au renforcement des structures de génie civil

- 7254 Remplacement et réparation des dispositifs de retenue, garde corps.
- 7271 Reprise des bétons dégradés.

CARTE PROFESSIONNELLE

2 LES TRAVAUX PUBLICS

D'ENTREPRENEUR TRAVAUX PUBLICS

ÉDITÉE LE 05/11/2025 - VALABLE JUSQU'AU 31 MARS 2026 DÉLIVRÉE À CHAQUE ENTREPRISE ADHÉRENTE DE LA FNTP

NUMERO ADHERENT: 09389 SIREN: 875650087

FORME JURIDIQUE : SAS CODE APE : 4120B

APPARTENANCE SYNDICALE DE SPÉCIALITÉ :

PARCOURS RSE:

ENGAGEMENTS et LABELS : Scanner le QR Code



STRRES

	activité	coutumière		activité	probatoire
--	----------	------------	--	----------	------------